



S'informer pour aller plus loin

Devenez technicien de laboratoire de biologie médicale



Dans un laboratoire de biologie médicale, sous la responsabilité d'un biologiste, le technicien assure différentes tâches : prélèvements sanguins sur les patients (phase pré-analytique), examens et réalisations des techniques de biologie médicale (phase analytique), et vérification technique des résultats (phase post-analytique). Dans le cadre du contrôle qualité, il prépare les instruments et les réactifs à utiliser, gère les maintenances et vérifie le matériel. Il réalise les examens, puis il transmet les résultats au biologiste responsable qui est en charge de les valider et de les interpréter ; ces analyses permettent d'établir un diagnostic ou de préconiser un traitement médical.

Son exercice peut recouvrir plusieurs domaines de la biologie médicale : hématologie, biochimie, microbiologie, immunologie... Le travail s'effectue selon les exigences de l'accréditation, norme NF EN ISO 1518. Il est soumis aux règles du secret médical.

ACTIVITES

Gestion de la phase pré-analytique

Après enregistrement du patient au secrétariat

- Accueillir et vérifier l'identité du patient
- Installer le patient
- Recueillir les renseignements cliniques
- Effectuer les prélèvements
- Préparer les échantillons

Réalisation de la phase analytique

- Gérer les réactifs et les consommables
- Contrôler, calibrer et effectuer la maintenance des appareillages et des automates
- Réaliser les examens de biologie médicale selon les modes opératoires validés
- Entretenir son poste selon le protocole de nettoyage, décontamination, désinfection

Gestion de la phase post-analytique

- Vérifier techniquement les résultats
- Saisir, transmettre, archiver les données analytiques
- Participer à la rédaction des documents qualité

Participation au fonctionnement du laboratoire

- Transmettre les informations nécessaires à la continuité du service
- Analyser les dysfonctionnements du matériel et les non-conformités
- Contribuer à l'adaptation, à l'amélioration des modes opératoires existants et à la vérification des méthodes d'analyse
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration du système qualité du laboratoire

METIERS ET DECLINAISONS

Profession de santé enregistrée à l'ARS (agence régionale de santé), le métier s'exerce dans le secteur libéral, en laboratoire extra-hospitalier dit laboratoire de ville. Il peut également s'exercer dans le secteur hospitalier public, à l'Établissement français du sang, en centre de lutte contre le cancer, dans le secteur de la recherche en laboratoires universitaires, industriels, INSERM, et même en laboratoires vétérinaires.

Si, traditionnellement, le technicien faisait les prélèvements le matin et les analyses l'après-midi, aujourd'hui les nouvelles organisations du travail proposent trois types de postes :

- technicien polyvalent prélèvements et analyses ;
- technicien en plateau technique ;

- technicien pré et post analytique en laboratoire périphérique.

En laboratoire périphérique ou « site périanalytique », c'est-à-dire dans les laboratoires accueillant du public et procédant aux prélèvements, avec les secrétaires, le technicien peut assurer l'accueil physique et téléphonique des patients, ainsi que l'enregistrement des dossiers patients. Il est à noter que la fonction de préleveur est assurée également par les infirmiers et les biologistes.

Le plateau technique est le site d'un laboratoire multisites qui est dédié à l'activité analytique et qui concentre les moyens techniques (automates) pour les réaliser.

ACCES AU METIER

L'accès au métier de technicien en biologie médicale exige un des diplômes de niveau Bac +2 de la liste arrêtée par le ministère de la santé dont :

- BTS analyses de biologie médicale ;
- DUT génie biologique option analyses biologiques et biochimiques.

Le métier est également accessible via le diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical (Bac +3)

Le certificat de prélèvement et l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) complètent obligatoirement la formation diplômante.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'exercice professionnel évolue avec le déploiement d'automates de plus en plus performants voire l'implantation de chaînes entièrement automatisées, avec l'expansion de la biologie moléculaire, avec le développement de nouvelles modalités de diagnostic, d'une biologie médicale prédictive et interventionnelle, d'une biologie médicale thérapeutique personnalisée...

Au sein d'une discipline ou pour un automate, le technicien peut passer d'un niveau « routine » (capacité minimum pour l'utilisation de l'automate) à « expert » (capacité avancée sur le fonctionnement de l'automate) et devenir référent de secteur. Également, dans le domaine de l'assurance qualité, après le suivi d'une formation spécialisée, il peut devenir « référent qualité ».

STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier s'exerce sous statut salarié et relève de la catégorie « professions intermédiaires ». Les techniciens, selon leur expérience et niveau de compétence, sont classés « B » ou « A », ce dernier niveau ouvrant sur des coefficients de rémunération plus élevés. Métier de contact avec la patientèle, l'activité s'effectue en laboratoire périphérique (site dédié aux prélèvements) et/ou en plateau technique (site dédié aux analyses).



DONNEES SUR L'EMPLOI

360 laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers employeurs auxquels sont rattachés de nombreux sites de prélèvement répartis sur l'ensemble du territoire.

60 409 salariés.

53 % de professions intermédiaires, dont :



45 %
– 35 ans



88 %
femmes



81 %
temps complet

77 %
CDI



REMUNERATION

Le technicien de laboratoire titulaire d'un DUT ou d'un BTS est classé dans la catégorie technicien B, coefficient 240 en début de carrière. Minimal conventionnel, au 1^{er} janvier 2024, brut mensuel 1885,58 €



ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- <https://infos.emploipublic.fr>
- www.francecompetences.fr
- www.convention-labo.com
- OMPL
- Études

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.